



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES

HORS OCMR

Un dispositif complémentaire à l'OCMR de la CCARM, l'Aide à l'Investissement des Entreprises Commerciales (AIEC), permet d'accompagner, dans la limite des budgets disponibles :

En périmètre de centralité :

Les projets compris entre 5 000,00 € et 10 000,00 € des entreprises commerciales, artisanales et de services situées à l'intérieur des périmètres de centralité, en leur faisant bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 1 500,00 €, soit un taux d'intervention maximum de 15 % ;

Hors périmètre de centralité :

Les projets compris entre 5 000,00 € et 75 000,00 € des entreprises commerciales, artisanales et de services situées à l'extérieur des périmètres de centralité, en leur faisant bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 11 250,00 €, soit un taux d'intervention maximum de 15 %.

Personne ressource

M. Jean de BIGAULT
Chargé de Mission Artisanat - Commerce
Pôle Développement du Territoire

Centre d'Innovation
et de Services aux entreprises
43 rue Pasteur à VIREUX-MOLHAIN
Tél : 03.24.42.67.67

j.debigault@ardennerivesdemeuse.com
www.arddennerivesdemeuse.com

Partenaires de l'OCMR de la CCARM



OPÉRATION COLLECTIVE

EN MILIEU RURAL

Le 25/01/2018, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a été informée que son dossier, déposé dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), avait été sélectionné pour la réalisation, sur une période de 3 ans, d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR).

Comprenant un programme de 11 actions, cette opération doit contribuer à endiguer la dévitalisation des centralités marchandes du territoire communautaire, notamment en accompagnant, par l'attribution d'aides individuelles à l'investissement, les projets de développement des entreprises commerciales, artisanales et de services.

LES AIDES INDIVIDUELLES À L'INVESTISSEMENT

DE L'OCMR DE LA CCARM

Procédure

Nature et montant

- Montant des investissements subventionnables : de 10 000 € à 75 000 € HT
- Taux maximum de subvention : 30 %
- Montant maximum de la subvention : 22 500 €

Conditions d'éligibilité

- Être installé dans le périmètre de centralité des communes de FUMAY, GIVET, REVIN, VIREUX-MOLHAIN et VIREUX-WALLERAND ;
- Justifier d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ou de l'accomplissement des formalités obligatoires lors de la création de l'entreprise ;
- Avoir moins de 20 salariés ;
- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT ;
- Avoir une clientèle principalement composée de consommateurs finaux, c'est-à-dire de particuliers (50 %) ...

Investissements éligibles

- La modernisation des locaux d'activité et des équipements professionnels, y compris les véhicules de tournées et leur aménagement ;
- La transmission - reprise des entreprises de proximité ;
- L'acquisition d'outils numériques facilitant, notamment, le développement d'une offre de vente de services et de produits en ligne et la communication, ainsi que l'achat des équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargis ;
- L'acquisition d'équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises ;
- Les aménagements facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- La rénovation des vitrines, des enseignes et des devantures.

